



DÉCISION DU MAIRE N° 2024/10

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service Technique

Objet : Demande de subvention relatif au programme de vidéoprotection – appel à projet – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dispositif mis en place concernant le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;

Considérant que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche souhaite améliorer le système de caméras sur ses voies publiques, soit 6 caméras, afin d'offrir la possibilité de réduire ou éteindre partiellement l'éclairage public ;

Considérant que la commune est éligible au dispositif d'aide ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Caméras	14 211,00€	Subvention FIPD Appel à projet (50%)	7 105,50€
		Fonds propres	4 308,09€
TOTAL HT	14 211,00€	FCTVA (16,404%)	2 797,41€
TOTAL TVA	2 842,20€		
TOTAL TTC	17 053,20€	TOTAL TTC	17 053,20€

Article 2 : De solliciter des subventions auprès de tous organismes susceptibles d'apporter une aide financière sur ces dossiers et de signer tous les documents s'y rapportant.

Article 3 : De s'engager à financer la part des travaux restant à charge.

Mis en ligne le 26/01/2024

Document rendu exécutoire le 26/01/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20240126-2024-10-AR
Date de réception préfecture : 26/01/2024